

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 7 février 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 26

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe  
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,  
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur  
Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL,  
Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY,  
Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano  
TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE,  
Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur  
Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à Mme Sylvie ROBY.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2023DELIB0009 - APPROBATION DE L'AVENANT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE N°2022-001 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LEDIT AVENANT

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020DELIB0022 du 03 février 2020 portant approbation du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 (n°201900600) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorisant Monsieur le Maire à signer lesdits contrat et avenant,  
Vu le projet d'avenant du Contrat Enfance Jeunesse n°2022-001 proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, tel qu'annexé à la présente délibération,  
Vu l'avis de la Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » en date du 24 janvier 2023,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la Commune de Bry-sur-Marne a pour objectif le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux adolescents jusqu'à 17 ans révolus,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej), financement de la CAF destiné aux activités d'accueil des enfants et des jeunes, ainsi qu'à des fonctions de pilotage relatives au développement de l'accueil des enfants et adolescents,

Considérant que la Commune de Bry-sur-Marne souhaite maintenir et développer l'accueil des jeunes bryards jusqu'à 17 ans révolus,

Considérant qu'il convient d'approuver ce projet de convention afin de pouvoir percevoir une aide financière de la CAF du Val-de-Marne,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le projet d'avenant du Contrat Enfance Jeunesse n°2022-001 tel que proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, sise 2 voie Félix Eboué à CRETEIL (94033 Cedex) et tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** DIT que le présent avenant au Contrat Enfance Jeunesse prend effet de manière rétroactive au 1er janvier 2022.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

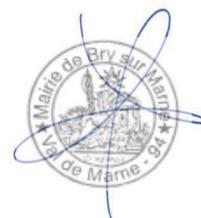
Publiée le : 16 février 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



## **Avenant n°2022-001 à la convention n°201900600 Prestation de Service Enfance & Jeunesse Ville de Bry-sur-Marne**



Entre :

La ville de Bry-sur-Marne, représentée par monsieur Charles Aslangul, maire, et dont le siège est situé 1 grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne.

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales du Val de Marne, en la personne, de son directeur, monsieur Robert Ligier, représentant légal de la Caf, et dont le siège est situé 2, voie Félix Eboué - 94033 - Créteil Cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

**Il est convenu que la convention n°201900600 est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.**

#### **Article 1 : Les modalités de financement**

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance.

#### **Article 2 : Le mode de calcul de la subvention dite Prestation de service « enfance et jeunesse »**

L'article « 2-1 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

##### **« 2-1 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »**

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

### **Article 3 : Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions**

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » des conditions générales de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

### **Article 4 : Incidences de l'avenant sur la convention**

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

### **Article 5 : Effet et durée de l'avenant**

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 01 janvier 2022.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Créteil, le **29 NOV. 2022**

en 2 exemplaires originaux

Le directeur  
de la Caf du Val de Marne

Le maire de la ville  
de Bry-sur-Marne

Par délégation  
Jacqueline POLIZZI  
Directrice d'Action Sociale

**Robert Ligier**

**Charles Aslangul**  
(CACHET & SIGNATURE)

**Sommaire des annexes**

**Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif**

**Annexe 2 : Situation de l'offre et perspectives de développement**

**Annexe 3 : Fiche(s) détaillée(s) par action**

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »)

**Annexe 4 : Le diagnostic**

**Annexe 5 : Les prix plafond**

**Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives**

## ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

TYPOLOGIE	TYPE	NATURE	NOM ACTION	MONTANTS PSEJ LIMITATIFS			
				2019	2020	2021	2022
<b>Module 1</b>							
Action antérieure	Accueil	Enfance	FICHE 1 : MA L'ENVOL	14 733,27 €	14 733,27 €	14 733,27 €	14 733,27 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	FICHE 2 : MA LES HIRONDELLES	66 878,33 €	66 878,33 €	66 878,33 €	66 878,33 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	FICHE 3 : CF LES COCCINELLES	9 110,08 €	9 110,08 €	9 110,08 €	9 110,08 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	FICHE 4 : RAM LES LUCIOLES	9 735,88 €	9 735,88 €	9 735,88 €	9 735,88 €
Action antérieure	Accueil	Enfance	FICHE 5 : LAEP ARC EN CIEL (HEURES D'OUVERTURE)	6 385,74 €	6 385,74 €	6 385,74 €	6 385,74 €
Action antérieure	Pilotage	Enfance	FICHE 6 : COORDINATION PETITE ENFANCE	9 075,00 €	9 075,00 €	9 075,00 €	9 075,00 €
Action antérieure	Accueil	Jeunesse	FICHE 7 : ALSH ADOS ESPACE CO	29 247,00 €	29 247,00 €	29 247,00 €	29 247,00 €
Action antérieure	Pilotage	Jeunesse	FICHE 8 : COORDINATION JEUNESSE	9 075,00 €	9 075,00 €	9 075,00 €	9 075,00 €
<b>Total actions antérieures</b>				<b>154 240,30 €</b>	<b>154 240,30 €</b>	<b>154 240,30 €</b>	<b>154 240,30 €</b>
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 9 : MC LA PEPINIERE	32 569,45 €	32 064,06 €	31 432,31 €	30 926,92 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 10 : MC LES FONTAINES GIROUX	34 426,38 €	33 892,41 €	33 224,96 €	32 691,00 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 11 : MC LES TERRASSES			28 670,22 €	36 731,33 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 12 : DEV MA L'ENVOL	63 914,44 €	62 679,98 €	61 445,53 €	60 457,96 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 13 : DEV CF LES COCCINELLES			15 921,93 €	15 665,85 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 14 : RESERVATION MA LA MAISON KANGOUROU	10 343,46 €	10 183,10 €	9 982,66 €	9 822,30 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 15 : LAEP ARC EN CIEL (HEURES D'ORGANISATION)	2 835,95 €	3 119,53 €	3 119,53 €	3 119,53 €
Action nouvelle	Accueil	Jeunesse	FICHE 16 : DEV ALSH ADOS ESPACE CO	13 356,60 €	13 356,60 €	13 356,60 €	13 356,60 €
Action nouvelle	Accueil	Jeunesse	FICHE 17 : MINI SEJOURS ELEMENTAIRES	839,30 €	839,30 €	839,30 €	839,30 €
Action nouvelle	Accueil	Jeunesse	FICHE 18 : SEJOURS ADOS	3 223,51 €	3 223,51 €	3 223,51 €	3 223,51 €
Action nouvelle	Pilotage	Jeunesse	FICHE 19 : FORMATIONS BAFA/BAFD	5 628,43 €	5 628,43 €	5 628,43 €	5 628,43 €
<b>Total actions nouvelles Module 1</b>				<b>167 137,52 €</b>	<b>164 986,92 €</b>	<b>206 844,98 €</b>	<b>212 462,73 €</b>

Module 2						
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 20 : EXTENSION MC LA PEPINIERE			1 590,62 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 21 : EXTENSION MC LES FONTAINES GIROUX			2 936,00 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 22 : HAUSSE RESERVATION MA KANGOUROU			6 030,54 €
Action nouvelle	Accueil	Enfance	FICHE 23 : DEV RAM			2 952,08 €
<b>Total actions nouvelles Module 2</b>						<b>13 509,24 €</b>

<b>TOTAL CONTRAT</b>				<b>321 377,82 €</b>	<b>319 227,22 €</b>	<b>361 085,28 €</b>	<b>380 212,27 €</b>
----------------------	--	--	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Fait à Créteil, le **23 NOV. 2022**  
 Le directeur de la Caf du Val-de-Marne  
 Robert Ligier

Par délégation  
 Jacqueline POLIZZI  
 Directrice d'Action Sociale

Fait à Bry-sur-Marne, le  
 Le maire de la ville de Bry-sur-Marne  
 Charles Aslangul

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

NOM ACTION	2018				2019				2020				2021				2022			
	taux occupation (%)	No unités référence	capacité accueil		taux occupation (%)	No unités référence	capacité accueil		taux occupation (%)	No unités référence	capacité accueil		taux occupation (%)	No unités référence	capacité accueil		taux occupation (%)	No unités référence	capacité accueil	
<b>Actions antérieures</b>																				
1 : MAL'ENVOI	48,37	11 609	24 000																	
2 : MA LES HIRONDELLES	70,56	45 864	65 000																	
3 : CF LES COCCINELLES	53,13	64 014	120 480																	
4 : RAMLES LUCIOLES		1																		
5 : LAEP (H'D'OUVERTURE)		264																		
6 : COORDINATION PE		1																		
7 : ALSH ADOS ESPACE CO	100	17 517	17 517																	
8 : COORDINATION JEUNESSE		1																		
<b>Actions nouvelles</b>																				
9 : MC LA PEPINIERE	78,41	19 320	24 640		78,38	19 400	24 750		78,38	19 400	24 750		78,38	19 400	24 750		78,38	19 400	24 750	
10 : MC LES FONTAINES CIRLOUX	82,91	20 428	24 640		82,83	20 500	24 750		82,83	20 500	24 750		82,83	20 500	24 750		82,83	20 500	24 750	
11 : MC LES TERRASSES																				
12 : DEV MAL'ENVOI	90,56	40 572	44 800		86,12	40 700	47 260		86,12	40 700	47 260		86,12	40 700	47 260		86,12	40 700	47 260	
13 : DEV CF LES COCCINELLES	64,45	59 210	91 872																	
14 : RESERVATION MALINK	77,41	4 530	5 852		74,58	6 520	8 742		74,58	6 520	8 742		74,58	6 520	8 742		74,58	6 520	8 742	
16 : DEV ALSH ESPACE CO	30,89	9 035	29 250		30,89	9 035	29 250		30,89	9 035	29 250		30,89	9 035	29 250		30,89	9 035	29 250	
17 : MINI SEJOURS ELEMS	100	1 250	1 250		100	1 250	1 250		100	1 250	1 250		100	1 250	1 250		100	1 250	1 250	
18 : SEJOURS ADOS	4,17	24	9 216		4,17	24	9 216		4,17	24	9 216		4,17	24	9 216		4,17	24	9 216	
19 : FORMATIONS BABA		8				8				8				8				8		



## ANNEXE 3 : FICHE(S) DETAILLEE(S) PAR ACTION

Fiche N°	Intitulé	Actions maintenues	Organisateur
1	Multi-accueil « L'Envol »	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
2	Multi-accueil « Les Hirondelles »	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
3	Crèche familiale « Les Coccinelles »	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
4	Relais d'Assistantes Maternelles « Les Lucioles »	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
5	Lieu d'accueil enfants-parents « Arc en Ciel » (heures d'ouverture)	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
6	Poste de coordination Petite Enfance	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
7	Alsh ados « Espace Co »	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
8	Poste de coordination Jeunesse	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
Fiche N°	Intitulé	Actions nouvelles	Organisateur
9	Micro-crèche « La Pépinière »	2016/2022	Ville de Bry-sur-Marne
10	Micro-crèche « Les Fontaines Giroux »	2016/2022	Ville de Bry-sur-Marne
11	Micro-crèche « Les Terrasses »	2021/2022	Ville de Bry-sur-Marne
12	Extension d'activité du multi-accueil « L'Envol »	2014/2022	Ville de Bry-sur-Marne
13	Développement de la crèche familiale « Les Coccinelles »	2021/2022	Ville de Bry-sur-Marne
14	Réservation de places au sein du multi-accueil « La Maison Kangourou PN2 Bry »	2007/2022	Ville de Bry-sur-Marne
15	Lieu d'accueil enfants-parents « Arc en Ciel » (heures d'organisation)	2015/2022	Ville de Bry-sur-Marne
16	Extension d'activité de l'Alsh ados « Espace Co »	2011/2022	Ville de Bry-sur-Marne
17	Mini-séjours élémentaires	2017/2022	Ville de Bry-sur-Marne
18	Séjours ados	2017/2022	Ville de Bry-sur-Marne
19	Formations BAFA/BAFD	2011/2022	Ville de Bry-sur-Marne
20*	Développement micro-crèche « La Pépinière »	2022	Ville de Bry-sur-Marne
21*	Développement micro-crèche « Les Fontaines Giroux »	2022	Ville de Bry-sur-Marne
22*	Augmentation du nombre de places réservées au sein du multi-accueil « La Maison Kangourou PN2 Bry »	2022	Ville de Bry-sur-Marne
23*	Développement Ram « Les Lucioles »	2022	Ville de Bry-sur-Marne

\*Les fiches 20, 21, 22 et 23 sont intégrées dans l'avenant 2022-01 201900600

**FICHE PROJET N° 20**  
**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**  
**Etablissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu**

**DESCRIPTION**

Nom de la structure : **Micro-crèche « La Pépinière »**

Adresse : 37 avenue Aristide Briand 94360 Bry-sur-Marne

Gestionnaire : Ville de Bry-sur-Marne

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale      Nom : Ville de Bry-sur-Marne

Date du développement : 12/04/2022

	<b>2022</b>
<b>Capacité théorique</b>	
Nombre de jours d'ouverture	219
Amplitude d'ouverture par jour	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 409
Nombre de places	11
Capacité théorique	26 499
<b>Prévisions d'activité</b>	
Nombre d'heures enfants	16 999
Taux d'occupation (en %)	64,15
<b>Données financières prévisionnelles en €</b>	
Total des dépenses (en €)	250 798

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Suite à la publication du Décret n° 2021-1131 du 30 août concernant la réforme des modes d'accueil du jeune enfant et de l'arrêté portant sur le référentiel bâtiementaire, nous avons effectué une demande d'extension de la capacité d'accueil à 11 enfants pour la micro-crèche « La Pépinière » située en zone densément peuplée, sise 37 rue Aristide Briand 94360 Bry-sur-Marne.

En effet, toutes les dispositions du référentiel sont réunies en ces locaux pour nous permettre d'offrir à un plus grand nombre de parents de nouvelles places d'accueil.

Conformément à l'article II.1.1 et au plan de la structure, la surface totale des espaces intérieurs d'accueil des enfants est de 86,7 m<sup>2</sup> qui garantit donc un minimum de 7 m<sup>2</sup> par place autorisée en suivant la règle de calcul suivante : 86,7 m<sup>2</sup> / 12 berceaux = 7,225 m<sup>2</sup> / berceau.

La structure « La Pépinière » dispose également d'un espace extérieur supérieur à 15 m<sup>2</sup> justifiant l'article II.1.2.

**FICHE PROJET N° 21**  
**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**  
**Etablissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu**

**DESCRIPTION**

Nom de la structure : **Micro-crèche « Les Fontaines Giroux »**

Adresse : 12 rue Molière 94360 Bry sur Marne

Gestionnaire : Ville de Bry-sur-Marne

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale      Nom : Ville de Bry-sur-Marne

Date du développement : 12/04/2022

	<b>2022</b>
<b>Capacité théorique</b>	
Nombre de jours d'ouverture	222
Amplitude d'ouverture par jour	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 442
Nombre de places contractualisées	12
Capacité théorique	29 304
<b>Prévisions d'activité</b>	
Nombre d'heures enfants	18 242
Taux d'occupation (en %)	62,25
<b>Données financières prévisionnelles en €</b>	
Total des dépenses (en €)	229 099

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Suite à la publication du Décret n° 2021-1131 du 30 août concernant la réforme des modes d'accueil du jeune enfant et de l'arrêté portant sur le référentiel bâtimentaire, nous avons effectué une demande d'extension de la capacité d'accueil à 12 enfants pour la micro-crèche « Les Fontaines Giroux » située en zone densément peuplée, sise 12 rue Molière 94360 Bry-sur-Marne.

En effet, toutes les dispositions du référentiel sont réunies en ces locaux pour nous permettre d'offrir à un plus grand nombre de parents de nouvelles places d'accueil.

Conformément à l'article II.1.1 et au plan de la structure, la surface totale des espaces intérieurs d'accueil des enfants est de 101,70 m<sup>2</sup> qui garantit donc un minimum de 7 m<sup>2</sup> par place autorisée en suivant la règle de calcul suivante : 101,70 m<sup>2</sup> / 12 berceaux = 8,47 m<sup>2</sup> / berceau.

La structure « Les Fontaines Giroux » dispose également d'un espace extérieur supérieur à 15 m<sup>2</sup> justifiant l'article II.1.2.

**FICHE PROJET N° 22**  
**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**  
**Etablissement d'accueil de jeunes enfants existant maintenu**

**DESCRIPTION**

Nom de la structure : **Augmentation du nombre de places réservées au sein du multi-accueil « La Maison Kangourou PN2 Bry »**

Adresse : 5 avenue de l'Europe 94360 Bry-sur-Marne

Gestionnaire : La Maison Kangourou PN2

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale      Nom : Ville de Bry-sur-Marne

Date du développement : 01/07/2022

	<b>2022</b>
<b>Capacité théorique</b>	
Nombre de jours d'ouverture par an	250
Amplitude d'ouverture par jour	11,75
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 938
Nombre de places contractualisées	7
Nombre total de places	60
Capacité théorique	176 250
<b>Prévisions d'activité</b>	
Nombre d'heures enfants	131 019
Taux d'occupation (en %)	74,34
<b>Données financières prévisionnelles en €</b>	
Total des dépenses	1 435 404
Dont subvention du partenaire	69 160

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Suivant acte authentique reçu le 2 mars 2009, la commune a consenti à l'association Crèche Interentreprises de Bry un bail à construction d'une durée de 25 ans courant à compter du 2 mars 2009 aux fins d'édification sur les parcelles sises 5 avenue de l'Europe, d'un ou plusieurs bâtiments à usage de crèche interentreprises d'une superficie de 527 m<sup>2</sup>.

Selon convention sous seing privé valant bail de locaux à usage exclusif professionnel, l'association dénommée "CRECHE INTER ENTREPRISE DE BRY" a donné à bail à l'association dénommée "LA MAISON KANGOUROU PN2", l'immeuble ainsi édifié.

Elle lui a également confié, par convention signée le 4 janvier 2010, la gestion et l'exploitation de la crèche interentreprises précisant par ailleurs les conditions dans lesquelles des places au sein de la structure d'accueil de la petite enfance et de services aux familles et aux personnels étaient réservés au bénéfice de la commune.

Jusqu'au 30 juin 2022, le nombre de places réservées à la commune était de 3.

Le besoin croissant de places en crèche sur le territoire de la commune a nécessité le vote de crédits supplémentaires à hauteur de 52 000 € par le conseil municipal.

Des places demeurantes vacantes au sein de la crèche interentreprises, notamment en raison de la délocalisation de certaines entreprises, et la commune étant satisfaite des prestations proposées par l'exploitant de la crèche, il a été proposé au conseil municipal d'augmenter le contingent de places susceptibles de lui être attribuées de 4 places supplémentaires portant le total à 7 et d'approuver l'avenant correspondant à la convention : ce qui a été validé.

**FICHE PROJET N° 23**  
**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**  
**Relais assistants maternels existant développé**

**DESCRIPTION**

Nature : **Développement de l'activité du Ram**

Adresse : 54 boulevard du Général Gallieni 94360 Bry-sur-Marne

Gestionnaire : Ville de Bry-sur-Marne

Partenaire du Cej qui finance : Collectivité territoriale      Nom : Ville de Bry-sur-Marne

Date du développement : 01/01/2022

**ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (SOIT EN 2021)**

Qualification de l'animateur : EJE

Durée de travail hebdomadaire : 39 h

Equivalent temps plein : 0,8

Montant PSEJ : 9 735,88 €

	<b>2022</b>
<b>Données d'activité</b>	
Qualification de l'animateur	EJE
Durée de travail hebdomadaire	39 h
Equivalent temps plein	1
<b>Données financières (en €)</b>	
Total des dépenses	69 920 €

**DESCRIPTIF DU PROJET**

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, renforce le rôle des Ram qui deviennent les « relais petite enfance » (Rpe), services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Leurs missions, en particulier en direction des professionnels, sont enrichies et précisées par le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021.

Par ailleurs, avec le départ de la responsable/animatrice du Ram, une nouvelle organisation a été mise en place à compter du 01/01/2022. En effet, il y a désormais une unique responsable/animatrice du Rpe, à temps plein.

## ANNEXE 4 : DIAGNOSTIC CEJ BRY-SUR-MARNE

## Annexe 4.1 : Eléments du diagnostic

- Liste des territoires concernés

COMMUNES SIGNATAIRES	CODE INSEE
BRY-SUR-MARNE	94015

1. Données socio-démographiques et socio-économiques

- Données socio-démographiques au 31/12/2018

Nb d'allocataires Caf	Nb de personnes couvertes	Nb de familles nombreuses	Part des familles nombreuses	Nb de familles monoparentales	Nb bénéficiaires RSA socle
2 411	7 209	375	14,35 %	431	267

- Données socio-économiques au 31/12/2018

Taux d'activité de la population Caf 25/49 ans Femmes	Taux d'activité de la population Caf 25/49 ans Hommes	Nombre d'enfants selon la tranche d'âge dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif	
		0/5ans révolus	6/17 ans révolus
82,08 %	88,55 %	651	1 677

2. Répartition des familles en fonction du revenu

0,5 SMIC (< à 536,04)	1 SMIC (536,04 - 1 072,07)	1,5 SMIC (1 072,07 - 1 608,11)	2 SMIC (1 608,11 - 2 144,17)	3 SMIC (2 144,17 - 3 216,21)	4 SMIC (3 218,21 - 4 288,28)	Plus de 4 SMIC (> à 4 288,28)	Non renseigné
690	287	202	151	217	226	761	68

3. Répartition des familles allocataires selon les tranches de quotient familial

Répartition des allocataires selon le quotient familial		
Inférieur ou égal à 570 €	Supérieur à 570 €	Non renseigné
909	1 624	69

4. Equipements et services

- Enfance avec versement Prestation de Service Ordinaire

Type d'accueil / équipement	Localisation/ Code INSEE	Gestionnaire	Nb de places agréées	Nb d'actes (h/enfant)	Prix de revient	Taux occupation*
CC Colombier	94015	Ville de Bry-sur-Marne	40	78 372	9,7 €	76,5 %
CF Les Coccinelles	94015	Ville de Bry-sur-Marne	36	58 050	13,64€	72,2 %
MA L'Envol	94015	Ville de Bry-sur-Marne	20	41 917	9,51€	98,9 %
MA Les Hirondelles	94015	Ville de Bry-sur-Marne	26	54 941	9,34 €	82,5 %
MC La Pépinière	94015	Ville de Bry-sur-Marne	10	19 154	10,62 €	84,8 %
MC Les Fontaines de Giroux	94015	Ville de Bry-sur-Marne	10	18 069	10,63 €	80,3 %
MA Clémenceau	94015	Conseil Général du Val-de-Marne	80	158 883	9,14 €	81,73 %
CP Les Bry Hochets	94015	Association « Les Bry Hochets »	17	31 328	10,01 €	63,6 %
MA Maison Kangourou PN2	94015	Association « La Maison Kangourou »	60	135 894	10,01 €	77,41 %

\*nombre d'actes payés en N-1 / (amplitude d'ouverture sur N-1 X nombre de places agréées)

➤ Accueil individuel

Nb d'assistantes maternelles agréées	Capacité agréée (0-6 ans)
70	181

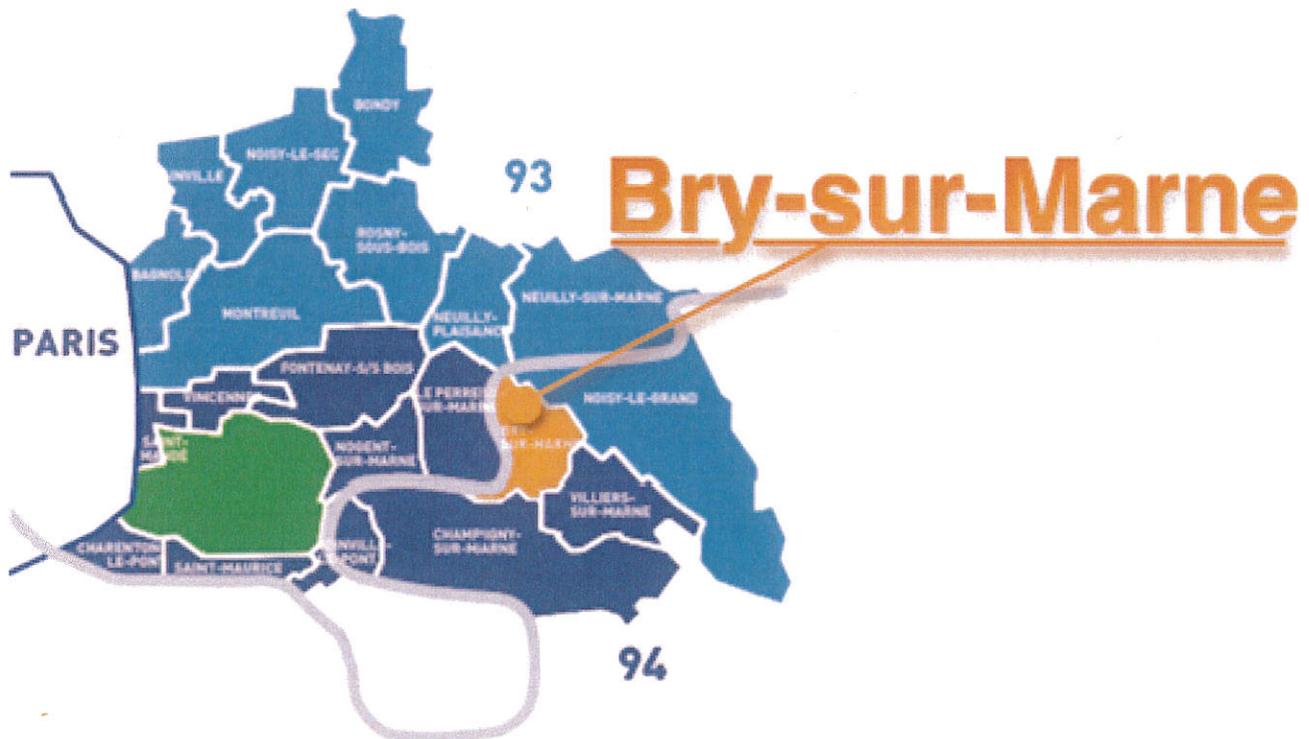
➤ Jeunesse avec versement Prestation de Service Ordinaire

Type d'accueil	Gestionnaire	Nombre d'implantations
<b>ALSH maternel :</b> Périscolaire Vacances été Petites vacances Mercredi – week-end	Commune	<b>4 :</b> Jules FERRY Etienne DE SILHOUETTE Louis DAGUERRE Paul BARILLIET
<b>ALSH primaire :</b> Périscolaire Vacances été Petites vacances Mercredi – week-end	Commune	<b>4 :</b> Henri CAHN Etienne DE SILHOUETTE Louis DAGUERRE Paul BARILLIET
<b>ALSH ados :</b> périscolaire Vacances été Petites vacances Mercredi – week-end	Commune	<b>1 :</b> Espace Co

## Annexe 4.2 : Présentation de la ville de Bry-sur-Marne

### 1. Situation géographique

Situé au Nord du département, dans une boucle de la Marne, la ville de Bry-sur-Marne bénéficie d'un cadre privilégié proche de Paris. La commune est située à 12 kilomètres de Paris, 10 kilomètres de Créteil et 4 kilomètres de Nogent-sur-Marne, la sous-préfecture.



Bry-sur-Marne est relié par l'Autoroute de l'Est (A4) et par le RER A.

La gare RER E de « Nogent-Le Perreux » se situe à proximité de la ville et reliée par le réseau de bus RATP.

La ville est la porte d'entrée du territoire marnovallien. En effet, avec les communes de Villiers-sur-Marne et de Noisy-Le-Grand (Seine-Saint-Denis), elle forme le Secteur 1 de Marne-la-Vallée « Porte de Paris ».

Environ 16 000 bryards habitent la commune et se répartissent sur 3 grandes zones :

**Le Centre ancien :**

Cette zone présente un centre ancien typique de part et d'autre de la Grande rue Charles de Gaulle où se trouvent les commerces, les artisans, les équipements et les édifices publics (marché, église, mairie, etc.).

Elle a fait l'objet d'une densification en logements sous forme d'immeubles collectifs durant les années 80.

Au Nord du centre ancien, entre l'avenue de Rigny et la ligne SNCF, se trouve une zone d'immeubles collectifs résidentiels implantés au milieu d'un tissu pavillonnaire.

Le Nord-Est est un secteur isolé par le RER et la ligne SNCF, peu dense au niveau de l'habitat et dans lequel se trouve une zone industrielle active en limite du département avec la Seine-Saint-Denis et la commune de Noisy-le-Grand.

Les coteaux, à l'Est, dominent le chemin de fer et forment un secteur très dénivelé, occupé essentiellement par des pavillons.

**Les Bords de Marne :**

Ils sont totalement aménagés en promenade sur une longueur de 3,2 kilomètres. C'est un secteur d'habitat à caractère résidentiel. Au Nord du pont, le quartier de la Pépinière est essentiellement constitué de maisons individuelles. Au Sud du pont au contraire, le quartier du quai Ferber est marqué par des constructions d'immeubles collectifs résidentiels, sauf autour de la rue des Mésanges qui conserve son caractère pavillonnaire.

Le Plateau :

Autour de l'Hôpital Saint-Camille se trouve une zone d'immeubles collectifs : Beau-Site, Site et Parc, et Bry-Pasteur. Au Nord du plateau se trouve le quartier des Coudrais, zone mixte d'habitat collectif et pavillonnaire, relativement bien relié au centre et au RER. Il en est de même pour le quartier des Fontaines Giroux dans lequel sont également implantés des logements collectifs et pavillonnaires. Au Sud, la zone des Maisons Rouges est constituée de terrains acquis par la commune sur une surface de 14 hectares environ, dont près de 8 hectares accueillent depuis 1999 le nouveau Parc des Sports. Le terrain restant est en cours de commercialisation.

## 2. Economie et emploi

La zone située entre le Plateau et le long de l'autoroute A4 jusqu'au Mont d'Est à Noisy-le-Grand est en métamorphose.

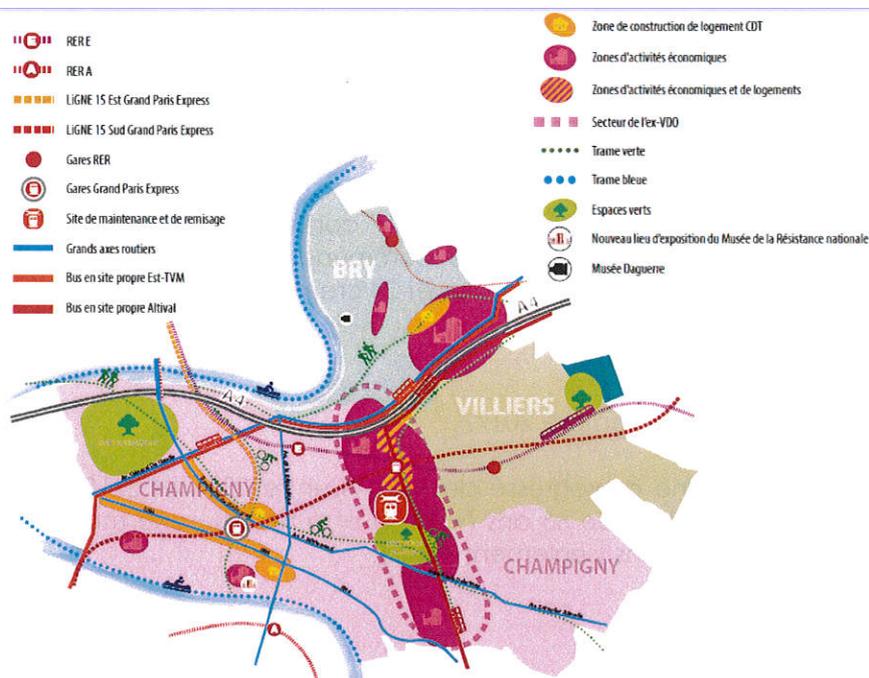
Un pôle médical de l'est parisien est créé avec l'Hôpital Saint-Camille et l'Hôpital Privé de Marne La Vallée (fusion des cliniques de Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand et Pontault-Combault). Plus de 2 000 personnes travaillent dans ces deux établissements.

Un Contrat Enfance Jeunesse est d'ailleurs conclu entre l'Hôpital Saint-Camille et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour la réservation de places pour le personnel communal au sein du multi-accueil « La Maison Kangourou PN2 Bry ».

Le récent centre commercial des Armoiries à proximité des centres commerciaux des Arcades Noisy-le-Grand et Ikea de Villiers-sur-Marne joue un rôle moteur dans l'économie bryarde.

La SFP, l'INA, Groupama et Euroclear sont les principales entreprises du quartier des Fontaines Giroux.

Le Contrat de Développement Territorial (CDT) des Boucles de la Marne :



Ce contrat a été signé le 22 Juin 2015 entre l'Etat et les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne.

L'arrivée de la nouvelle gare « Bry-Villiers-Champigny », desservie par la ligne 15 du Grand Paris Express, s'accompagnera d'un développement important.

Cela a nécessité une réflexion commune entre l'Etat et les différentes villes concernées pour aboutir à un projet de développement urbain, économique et culturel, tout en défendant les spécificités de chacun.

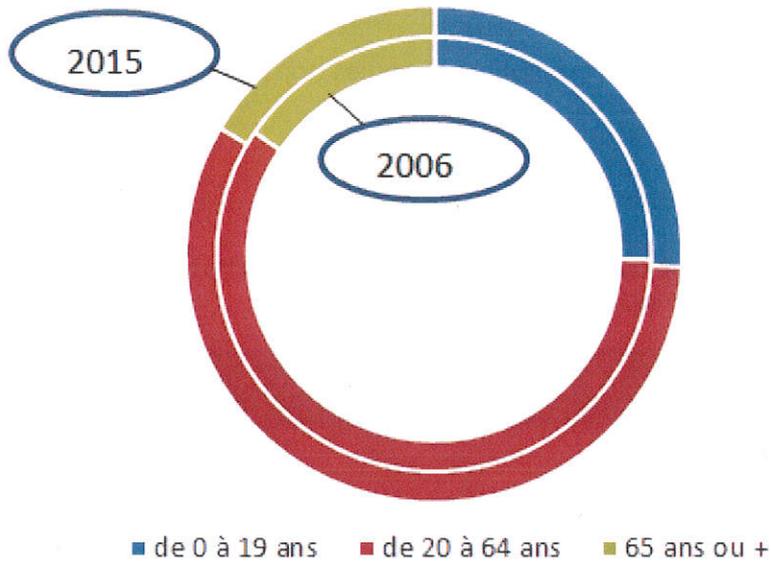
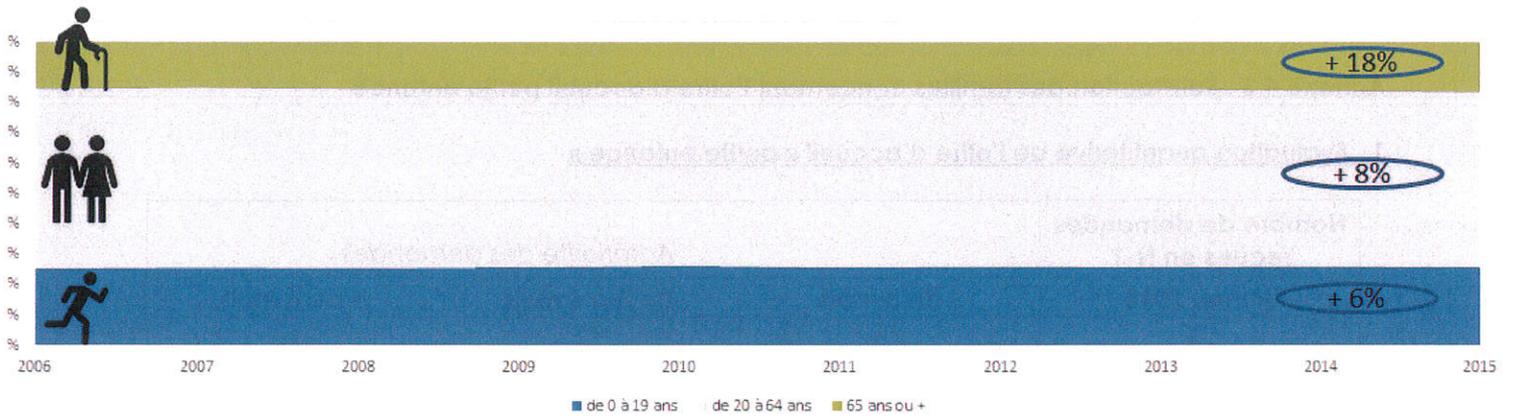
Pour Bry, les projets seront tournés vers :

- Le développement économique, à travers le redéploiement de l'INA, l'implantation de nouvelles entreprises sur les terrains de l'Ex-SFP, la création d'emplois et de formations notamment autour du site de maintenance et de remisage des trains à Champigny, l'ouverture au tourisme.
- Le développement des transports avec la nouvelle gare de la ligne 15 sud en imposant l'interconnexion avec la ligne E du RER, et en travaillant à un accès facilité à la gare.
- La préservation du cadre de vie avec le développement des circulations douces, le respect de la loi TOL (Territorialisation de l'offre de logement) sur la construction de logements tout en favorisant la qualité, la valorisation du patrimoine et de l'identité de la ville autour de l'image, la lumière et la transparence.

### **3. Démographie**

- ✓ Population totale légale de Bry-sur-Marne au 1er janvier 2015 en vigueur à compter du 1er janvier 2018 (en attente du décret) : 16 774 habitants (population municipale : 16 594 + population comptée à part : 180).
- ✓ Densité de la population en 2014 (nombre d'habitants au km<sup>2</sup>) : 4 937,9 hab./km<sup>2</sup>.
- ✓ Superficie de la commune : 3,4 kms<sup>2</sup>.
- ✓ Croissance moyenne de la population bryarde depuis 2009 : + 1,6 % par an dont 0,6 % dû au solde naturel (naissances/décès) et 1 % dû au solde des entrées (emménagements)/sorties (déménagements).
- ✓ Nombre moyen de personnes par logement : 2,2.
- ✓ Nombre de ménages en 2014 : 6 700.
- ✓ Naissances : sur 2 034 naissances enregistrées à Bry en 2016, 52 concernent des bryards (2,56 %). En outre, 158 Bryards sont nés en dehors de la commune en 2016 sur 210 naissances de bryards, soit (75 % des bébés naissent hors Bry).
- ✓ Décès : sur 602 décès enregistrés en 2016, 117 concernent des Bryards (20 % environ). Par ailleurs, 36 décèdent en dehors de la commune. 82 d'entre eux ont été inhumés au cimetière de Bry-sur-Marne (68 en terrains et 24 crématisés).
- ✓ Mariages : 51 célébrés en 2016.
- ✓ PACS : 19 depuis le 1er novembre 2017.

La population de Bry-sur-Marne a progressé de + 11 % entre 2006 et 2015 avec cependant une disparité entre la population de + de 65 ans (+ 18 %) et à l'inverse une moindre progression de la population âgée entre 20 et 64 ans (seulement + 8 %).



## SECTEUR PETITE ENFANCE

## Annexe 4.3 : Satisfaction des familles concernant l'offre d'accueil petite enfance

## 1. Evaluation quantitative de l'offre d'accueil « petite enfance »

Nombre de demandes reçues en N-1	Antériorité des demandes		
	- de 3 mois	De 3 à 6 mois	+ de 6 mois
Année 2018			
340	73	71	196

Lors de la seule commission d'admission du 15/05/2018, 196 demandes ont été examinées. 107 places attribuées (crèche départementale comprise) pour des admissions en septembre et octobre.

Après la commission il y a eu 144 inscriptions réparties comme suit :

- 84 pour des enfants nés en 2018 ;
- 42 pour des enfants nés en 2017 ;
- 18 pour des enfants nés en 2016.

De plus, en 2018, il y eu 73 demandes d'inscription pour des admissions pour l'année 2019.

Nombre de demandes lors des commissions et nombre d'admissions concernant les structures collectives et la crèche familiale :

Année	Admis	Demandes	Taux de satisfaction
2015	110	235	46,81%
2016	129	256	50 %
2017	136	244	55,74 %
2018	107	196	55,59 %

	Nombre de demandes pour la crèche familiale en 2017	Nombre de places proposées en 2017 en crèche familiale
Enfants nés en 2015	23	7
Enfants nés en 2016	50	13
Enfants nés en 2017	82	11
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>31</b>

Le bilan des commissions d'attribution des places en crèche pour la rentrée de septembre 2018 montre que les demandes des familles pour le service d'accueil familial représentent 58,7 % des demandes totales de places en crèche.

Les familles qui ont fait l'expérience de la crèche familiale sont satisfaites : c'est un service qui a sa place parmi les modes d'accueil de la commune.

## **2. Evaluation qualitative de l'offre d'accueil « petite enfance »**

Lors des inscriptions sur le site « valdemarne.fr/creche » depuis janvier 2016, les familles inscrivent leur enfant à tous les modes de garde proposés pour obtenir ainsi une chance supplémentaire d'avoir une place dans un EAJE.

### ➤ Evaluation qualitative

Ces réponses sont-elles issues d'enquêtes de satisfaction auprès des familles

Oui  Non

### **Crèche familiale « Les Coccinelles » :**

47 questionnaires ont été distribués, 20 ont été rendus : 38 % des familles ont donné leur avis sur la CF.

#### Points positifs :

La plupart des familles ne connaissaient pas l'accueil familial au départ, mais sont satisfaits de cet accueil.

#### Points négatifs :

Une famille a proposé l'ouverture des locaux de la crèche familiale à 8h00 au lieu de 8h30.

Deux familles ont souhaité une amplitude d'ouverture plus large.

Une famille a soulevé le faible niveau de sécurité à l'entrée du bâtiment et la température élevée à l'intérieur des locaux en été.

### **Multi-accueil « Les Hirondelles » :**

2018 : 10 questionnaires ont été rendus.

#### Points positifs :

Les familles sont satisfaites de :

- l'accueil régulier avec la possibilité de choisir le nombre de jours d'accueil en fonction de leurs besoins ;
- l'amplitude horaire proposée ;
- l'encadrement chaleureux des enfants, une équipe à l'écoute, l'individualisation de l'enfant, un vrai lieu de vie pour l'enfant ;
- des activités proposées (jeux d'eau, peinture, etc.) et du jardin ;

#### Points négatifs :

Peu de sorties à l'extérieur et des locaux exigus.

### **Multi-accueil « L'Envol » :**

2018 : 6 questionnaires ont été rendus. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions pertinentes.

#### Points positifs :

Le nombre de jour d'accueil proposé.

Accueil de qualité, accompagnement des enfants vers l'autonomie, ce qui a permis un départ à l'école plus facile.

#### Points négatifs :

De 2015 à juillet 2018 : horaire de fermeture non adapté, trop tôt le soir (18h00).

### **Micro-crèche « Les Fontaines Giroux » :**

2018 : 6 questionnaires rendus sur 13 distribués.

#### Points négatifs :

Turn-over important d'intérimaires.

Un parent ne connaît pas les jeux et jouets mis à disposition des enfants.

**Micro-crèche « La Pépinière » :**

12 questionnaires de satisfaction donnés et 4 rendus. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions.

Points négatifs :

Proposition de création d'un potager.  
Les sur-chaussures propres sont déchirées.  
Une demande d'ouverture au mois d'août.

Points positifs pour les deux micro-crèches :

Satisfaction des parents concernant :

- leurs premiers contacts avec l'établissement ;
- le fonctionnement général de l'établissement ;
- la gestion administrative de l'établissement ;
- les locaux ;
- le quotidien de leur enfant au sein de la crèche ;
- l'information et la communication avec la crèche.

➤ Éléments de prospective

L'enjeu est de continuer à offrir aux familles une offre d'accueil diversifiée voire de développer une offre complémentaire adaptée aux usagers, au regard des projections sur la démographie de la commune de Bry-sur-Marne, et notamment, dans le respect des quotas de logements sociaux à atteindre pour la ville.

Les projets de création de logements sociaux sur la ville dans les mois à venir :

- Résidence au 63 avenue de Rigny de 10 logements sociaux, livraison prévue en 2020 ;
- Résidence au 232 boulevard Pasteur de 52 logements sociaux, livraison prévue fin 2020 ;
- Résidence rue Léon Menu de 90 logements sociaux, livraison prévue avril 2020.

La ville est contrainte de réfléchir à d'autres projets de création de logement et notamment de logements sociaux. Ainsi la demande de places en crèche va être en augmentation.

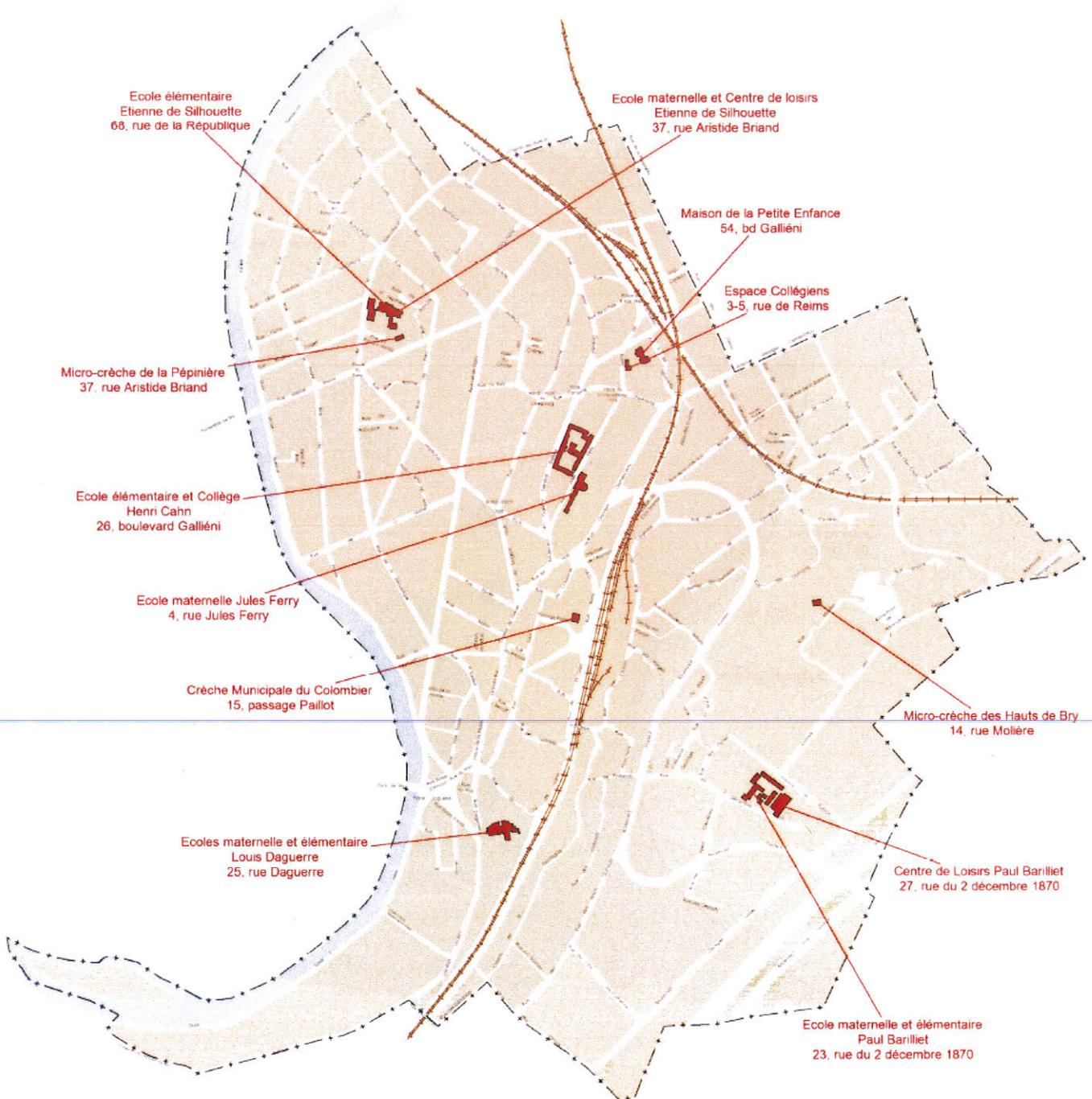
➤ Localisation des structures sur le territoire concernée

Implantation géographique des structures : cartographie des équipements PE et des accueils de loisirs + cartographie des assistantes maternelles par quartier en 2019



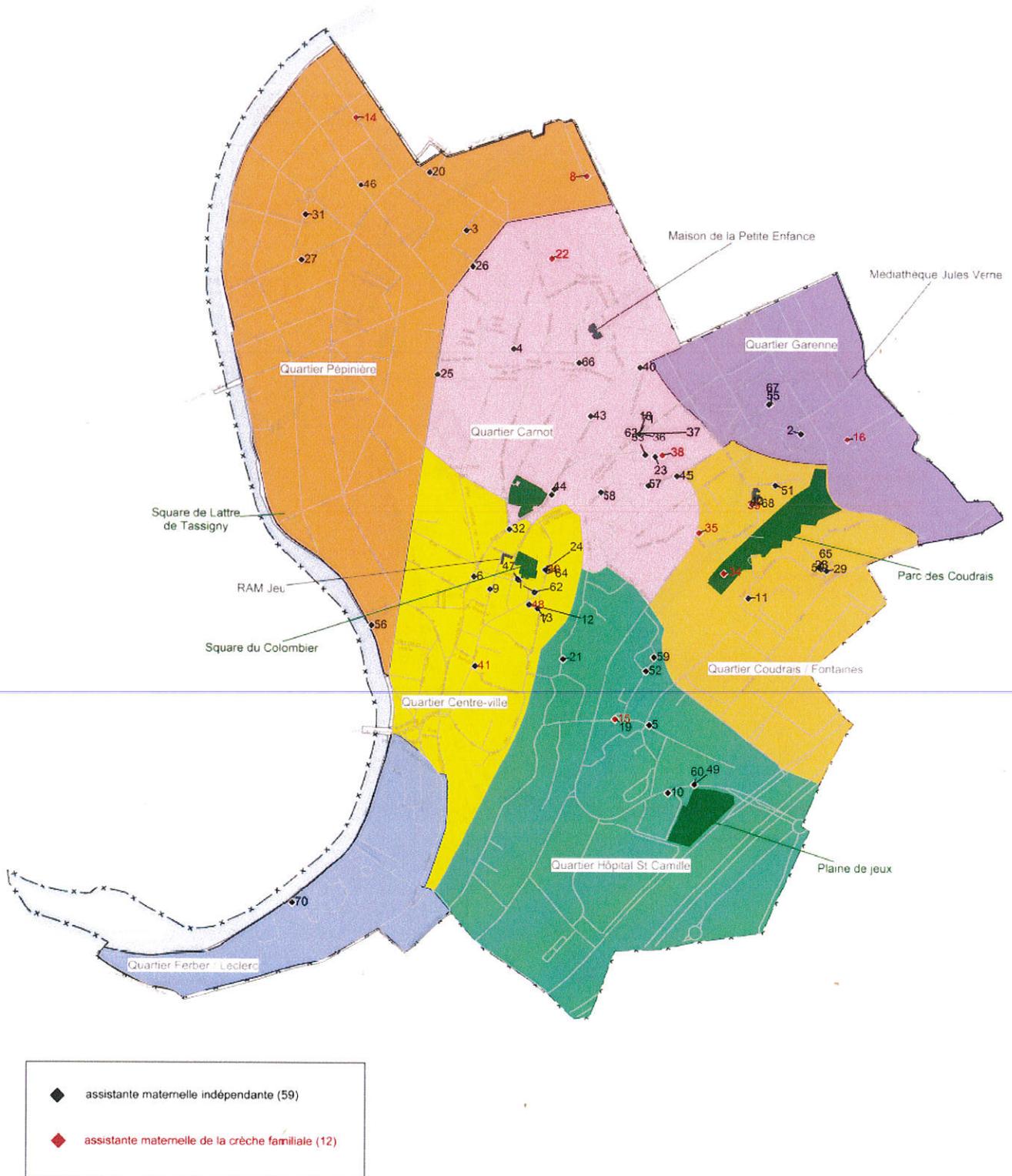
# VILLE DE BRY-SUR-MARNE STRUCTURES DE LOISIRS

N  
1





# VILLE DE BRY-SUR-MARNE ASSISTANTES MATERNELLES



#### Annexe 4.4 : Analyse de l'existant et des besoins



La Maison de la Petite Enfance, « La Brytournée », située en face de la gare RER A de Bry-Sur-Marne

Les principales structures d'accueil collectif sont situées dans le centre de Bry-sur-Marne, sur l'axe RER–Centre-Ville. Depuis 2016, deux micro-crèches sont implantées dans des quartiers jusqu'alors non pourvus de crèche : Pépinière et Fontaines Giroux.

La ville de Bry-sur-Marne dispose de 417 places d'accueil, tous types d'accueil confondus.

La ville gère :

- ✓ **Le multi-accueil du Colombier** ouvert depuis septembre 1991, situé 15 passage Paillot au centre-ville à 15 minutes à pied du RER : capacité de 40 places.
- ✓ **La Maison de la Petite Enfance** ouverte depuis novembre 2006, située au 54 boulevard Gallieni, à côté du RER : capacité 86 places. Elle regroupe :
  - ✓ **la crèche familiale « Les Coccinelles »** d'une capacité de 36 places dont les assistantes maternelles sont réparties sur toute la commune ;
  - ✓ **le multi-accueil « L'Envol »** d'une capacité de 20 places ;
  - ✓ **le multi-accueil « Les Hirondelles »** d'une capacité de 26 places ;
  - ✓ **le relais assistantes maternelles « Les Lucioles »** ;
  - ✓ **le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « Arc en ciel »** ;
- ✓ **La micro-crèche « Les Fontaines Giroux »**, ouverte depuis le 17 octobre 2016, situé au 12 rue Molière, dans le quartier des Fontaines Giroux en haut de Bry : capacité de 10 places.
- ✓ **La micro-crèche « La Pépinière »**, ouverte depuis le 17 octobre 2016, situé rue Aristide Briand, à côté de l'école « Etienne de Silhouette » : capacité 10 places.
- ✓ La ville réserve 2 places pour le personnel communal au sein de la crèche interentreprises « La Maison Kangourou PN2 Bry ».

La ville subventionne :

- ✓ **La crèche parentale « Les Bry Hochets »** d'une capacité de 15 places.

Il existe aussi :

- ✓ **Une crèche départementale** de 80 places.
- ✓ **Un centre maternel** avec une crèche de 20 places.
- ✓ **Des assistantes maternelles** qui exercent en libéral : 70 assistantes maternelles agréées du « particulier employeur » en activité en 2018 avec 128 places d'accueil à temps complet et 9 à temps partiel.
- ✓ **Des gardes à domicile** : 8 en 2018 gardant 12 enfants.
- ✓ **Le multi-accueil interentreprises « La Maison Kangourou PN2 Bry »**, ouvert en janvier 2010 et géré par l'association La Maison Kangourou : capacité de 60 places.

## 1. Implication des enfants, des jeunes et de leurs parents

### ➤ Dans la définition des besoins :

Les équipes travaillent en relation continue avec les familles : accueil individualisé, adaptation de l'enfant, transmissions journalière.

L'accueil doit être individualisé afin de repérer les rythmes de l'enfant et les besoins de la famille, et d'apporter une réponse adaptée.

Les besoins des parents : pour accueillir un enfant, il faut accueillir ses parents. Afin de favoriser une relation de confiance, chaque famille est reçue par la directrice de la structure concernée.

Les besoins de l'enfant : l'adaptation est la période privilégiée et nécessaire aussi bien pour lui, ses parents et l'adulte de référence afin de favoriser la séparation, de permettre à chacun de se connaître et d'échanger autour des besoins de l'enfant. Elle est progressive en fonction de la disponibilité des parents et du comportement de l'enfant.

C'est à travers le discours et l'écoute des parents que l'auxiliaire ou l'assistante maternelle prendra connaissance des habitudes de l'enfant.

L'objectif est de permettre un accueil quotidien de qualité des jeunes enfants et de leur famille en facilitant les séparations et les retrouvailles.

Le matin, l'accueil est individualisé, c'est un moment de transition favorisant la séparation de l'enfant avec ses parents. Se préparer à se séparer, c'est donc prendre le temps de passer le relais à des professionnels qui sauront se montrer à l'écoute de chaque enfant, assurant ainsi leur sécurité affective.

Le soir, c'est un moment d'échange privilégié entre parents et professionnels permettant aux parents d'imaginer la journée de l'enfant. C'est le temps des retrouvailles, des transmissions.

Des réunions de parents sont organisées : accorder une place aux parents, c'est placer l'enfant au centre des relations entre ses parents et les personnes qui l'accueillent. La qualité de la séparation et de l'accueil des enfants au quotidien dépend de tous les partenaires qui doivent pouvoir ressentir une confiance réciproque. L'importance est d'accorder une place à chaque adulte entourant l'enfant et de permettre à tous d'échanger sur l'éducation de l'enfant. L'investissement des parents passe tout d'abord par le fait de rentrer au sein de la structure afin que chacun puisse se découvrir et échanger (parents, professionnels, enfant(s)) sur le fonctionnement de l'établissement ou sur des thèmes en rapport avec l'enfant, et donc de proposer, a posteriori, des actions adaptées aux attentes des familles.

L'investissement passe également par le temps pris au quotidien dans les échanges, mais aussi par les moments festifs proposés tout au long de l'année (fête de Noël, réunions, fêtes de fin d'année, semaine petite enfance, etc.).

Les parents sont partie prenante de la vie des établissements. Au quotidien les équipes sont disponibles et à l'écoute pour accompagner les familles dans les moments de la parentalité.

Des réunions de parents sont organisées régulièrement. Elles permettent d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement ou sur des thèmes en rapport avec l'enfant.

Ces temps de rencontres et de réunions partagés entre parents et professionnels permettent de connaître les préoccupations partagées concernant l'enfant.

L'intérêt de réunir les parents entre eux au sein des EAJE est aussi de créer des situations où les parents, parfois isolés, pourront formaliser de véritables liens, permettant de mettre en place des relations d'entraide et de coopération mutuelle.

Des moments conviviaux et festifs sont organisés : partage d'une collation lors des réunions, fête de fin d'année, sorties, etc.

### ➤ Dans la mise en œuvre des projets :

Les projets sont portés par les professionnelles de la Petite Enfance à partir des besoins constatés auprès des enfants et des échanges avec les familles. L'accès à la culture et aux loisirs est un axe important des projets d'établissements.

Participation à la « Semaine Parentalité » organisée par la Caf du Val-de-Marne

Le jeudi 19 octobre 2017, à la médiathèque « Jules Verne », ont été organisées et animées par des professionnelles de la petite enfance et des professionnelles de la médiathèque, 6 actions liées au conte : tapis à histoire, tablier de comptines et séance de bébés lecteurs.

Objectifs :

- Pour les enfants de moins de 4 ans : vivre autrement les histoires et les comptines par des personnages en 3 dimensions qui semblent sortis tout droit du livre, sensibiliser le toucher, la vue par le matériau utilisé, le tissu, attirant et familier, riche en couleurs, en textures, développer l'imagination, manipuler des personnages mobiles, acquérir un vocabulaire plus riche, nombreux échanges verbaux, moments adultes/enfants privilégiés ;
- Pour les adultes : connaître un nouvel outil pédagogique d'expression et de transmission du plaisir de lire, faire participer les professionnelles de la petite enfance, entraide et partage des adultes, faire connaissance avec d'autres adultes.

Quelques familles bryardes ont pu participer à cet événement en accompagnant leur enfant.

Intervention d'une musicienne en 2017 dans les 2 multi-accueils de la MPE

Les enfants ont eu la visite d'une musicienne qui intervenait chez les moyens et les grands une semaine sur deux. 7 interventions : 9 janvier, 7 et 14 mars, 19 avril, 2, 16 et 30 mai. Elle a permis également d'organiser une réunion pour les professionnelles de la mini-crèche et du multi-accueil afin de les sensibiliser à la musique et à ses interventions.

Objectifs pour les enfants : éveil et découverte sensorielle des jeunes enfants aux différents sons, rythmes, sonorités musicales, créer un lien fédérateur entre enfants, entre enfants et professionnelles, et entre professionnelles à travers des temps de plaisir et de partage, offrir un support d'expression corporel comme outil de développement et d'épanouissement des tous petits, stimuler la curiosité et le plaisir de la créativité chez le jeune enfant, éveil à l'art et la culture.

La venue de spectacles pour tous les enfants d'EAJE municipaux de 2015 à 2018

Fin juin 2018 : « La Ferme Enchantée » de Tilligolo est venue rendre visite aux enfants.

En novembre 2018 : un spectacle intitulé « Haut pommes 3 livres » a été proposé aux enfants accompagnés de leurs parents.

Mise en place de la communication gestuelle associée à la parole dans les deux multi-accueils de la MPE et les deux micro-crèches

Contexte : Une bryarde malentendante souhaite sensibiliser les professionnelles de la petite enfance sur l'accès à la communication gestuelle associée à la parole. Des professionnelles souhaitent se former pour mieux accompagner les enfants porteurs de handicap quel qu'il soit. Quelques professionnelles de terrain pratiquaient déjà la langue des signes bébé. Objectifs :

- Pour les adultes : se former à la communication gestuelle, pouvoir élaborer une observation fine de l'enfant, poser sa voix et ralentir sa parole, comprendre l'enfant qui ne parle pas, partager un moment privilégié avec l'enfant et avec d'autres adultes (collègues, familles), permettre de prévenir certaines douces violences, sensibiliser les familles à ce sujet, travailler sa mémoire et sa coordination gestuelle.
- Pour les enfants : associer un geste simple à un mot parmi ses fondamentaux, mieux se faire comprendre de l'adulte, s'apaiser en cas de pleurs ou de colères, être valorisé dans ses compétences, être stimulé dans sa motricité fine, enrichir son vocabulaire, prendre du plaisir, s'initier à la politesse avec de petits gestes simples, soutien supplémentaire pour les enfants rencontrant des difficultés de communication (troubles autistiques, malentendants, etc.), prendre confiance en soi.

Cela a permis des moments privilégiés et des temps de partage autour de chansons signées avec les enfants et leurs parents. Des affichettes reprennent les différents signes et sont proposées aux parents régulièrement. Deux ateliers d'informations ont eu lieu un soir et lors de la fête du mois de juin.

Mise en place de la boîte aux livres à la maison dans tous les équipements petite enfance en janvier 2018

Des boîtes à livres ont pris place dans les rues bryardes afin de rendre l'objet livre accessible à tous. Un réel intérêt pour le livre et les histoires se démarque dans les structures petite enfance de la ville

et de nombreuses actions sont déjà mises en place (Kamishibai, Tapis à histoires, etc.). Les professionnelles aimeraient inclure les familles dans cette dynamique autour des mots. De ces réflexions naît l'envie de mettre en place une boîte à livres voyageurs destinés aux enfants de 0 à 4 ans.

Objectifs :

- Pour les adultes (parents et professionnelles) : enrichir sa littérature enfantine, échanger et partager de nouvelles trouvailles, rendre accessible le livre pour des familles géographiquement éloignées de la médiathèque, créer du lien entre les familles fréquentant les structures, partager un moment privilégié avec l'enfant et avec d'autres adultes, sensibiliser les familles à l'objet, créer un repère supplémentaire pour l'enfant autour de ce temps spécifique.
- Pour les enfants : accéder à l'objet livre, découvrir de nouvelles histoires, enrichir son vocabulaire, prendre du plaisir, partager un moment privilégié avec l'adulte accompagnant, être sensibilisé à différentes valeurs comme le partage, l'échange, le développement durable, le respect de l'environnement, avoir un repère, être valorisé dans ses compétences, prendre confiance en soi.

Moyens : gratuité de l'action, création de la boîte à livres par les services techniques de la ville, décoration de la boîte, participation des familles, des professionnelles et de la médiathèque dans la dotation initiale de la boîte à livres. Une note explicative accompagne la boîte à livre pour son fonctionnement : « *Emprunte et échange avec moi tes livres préférés ! Et pense à me remplir si tu le peux, merci !* ».

Mise en place en septembre 2018 de séances de lecture avec l'association « Lire et faire lire » à la crèche familiale et au multi-accueil « L'Envol »

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 94) et l'association nationale « Lire et faire lire » organisent, gratuitement, des séances de lecture avec la participation de bénévoles de 50 ans et plus, en direction des enfants au sein des structures éducatives afin de stimuler le goût de la lecture et de la littérature.

Une convention a été signée en février 2018.

Les séances de lecture s'organisent une fois par semaine, hormis les congés scolaires, par petit groupe de 5 à 6 enfants, une professionnelle et la conteuse.

Conformément à la charte de l'association, le lecteur bénévole a pour mission de lire des histoires à un petit groupe d'enfants dans une démarche de plaisir, de partage intergénérationnel et de découverte.

Activités ponctuelles avec les parents

Les conseils d'établissements n'existent plus depuis 2010 vu le peu de fréquentation, mais les familles participent plus volontiers à des moments festifs et certains parents apportent leur savoir-faire : une maman musicienne a accompagné avec son accordéon les fêtes de fin d'année à micro-crèche « La Pépinière » et le carnaval au MA « L'Envol », un papa a accompagné à la guitare les professionnelles de ce même établissement pour une fête de Noël.

Des pique-niques ont été partagés avec les familles des enfants du multi-accueil « le Colombier » en juin.

- ◆ En juin et en décembre, des goûters avec les parents des crèches sont organisés, ce sont des moments très conviviaux. L'été, des stands dans les jardins permettent aux enfants de jouer avec leurs parents (fresque de peinture sur le mur, pêche à la ligne, maquillage, bulles géantes, etc.). Ces échanges sont très enrichissants entre les parents et le personnel et appréciés de tous.
- ◆ En décembre, des petits spectacles sont offerts aux parents : Kamishibai, tapis à histoire, tabliers comptines (réalisés par les équipes).
- ◆ Les directrices découvrent lors des échanges avec les familles, quelques parents musiciens et une grand-mère chanteuse qui participent volontiers aux moments festifs en partageant avec les enfants, les autres familles et les équipes le plaisir de la musique (accordéon, guitare) et des comptines.
- ◆ Dans les deux micro-crèches, chaque semaine depuis 2018, les parents apportent un livre de la maison que leur enfant aime, pour qu'il soit lu à la crèche. Les parents ont contribué à la création d'activités, en apportant différents objets (bouchons de lait, boîtes d'œufs, etc.). A la MC « La Pépinière » le père d'un enfant musicien est venu jouer de la guitare aux enfants une fois.

- ◆ Café des parents à la CF à deux reprises dans l'année, les parents sont conviés pour un moment d'échanges et de partage entre parents, ainsi qu'avec l'équipe d'encadrement. Différents thèmes sont régulièrement abordés tels que le fonctionnement de la crèche, l'accompagnement des émotions de l'enfant, l'entrée à l'école maternelle, l'acquisition de la maîtrise des sphincters, etc. Il s'agit d'une réelle rencontre où chacun peut apporter ses expériences en tant que parents et ses questionnements éventuels. Le Café des Parents est proposé uniquement aux parents, et de préférence sans la présence de leur enfant afin que la parole soit libre. Cet événement est organisé en fin de journée sur une large tranche horaire, permettant à chacun de participer au moment où il est disponible.
- ◆ Une Semaine Petite Enfance se déroule en novembre (autour de la journée des droits de l'enfant le 19 novembre). Les thèmes sont différents chaque année mais communs à tous les modes d'accueil. Ainsi les équipes réfléchissent ensemble sur un thème fédérateur.
  - 2015 : Un atelier corporel a été mis en place sur le thème « On bouge » autour de la motricité et du mouvement. Un éducateur sportif a animé 10 séances à la MPE. Le matériel de gymnastique, à caractère ludique, adapté aux âges des enfants est apporté et installé par l'animateur. Les enfants de chaque établissement, accompagnés des professionnelles de la petite enfance, ont bénéficié de ces activités. Ils ont pu bouger, évoluer, grimper, sauter, découvrir et explorer leurs capacités motrices sous le regard bienveillant de l'éducateur sportif. Pour ce faire un parcours de motricité a été proposé par cet éducateur. Un enfant porteur de handicap, sous la bienveillance d'une professionnelle et de l'éducateur sportif, a profité d'une séance, à son rythme, entouré d'autres enfants. Les parents présents ont tous été ravis de pouvoir observer leurs enfants se mouvoir autour de ce parcours. Beaucoup ont été étonnés de voir leur enfant compétent et attentif aux consignes. Ce fut un moment de joie partagée tant pour l'enfant que son parent.
  - 2016 : La SPE n'a pas eu lieu. Les travaux prévus pour la MC « La Pépinière » ont été retardés, les enfants et les familles ont été accueillis temporairement dans les locaux de la CF de la MPE du 17 octobre au 2 décembre. L'organisation temporaire de l'accueil de cet établissement a eu une répercussion sur l'organisation de toutes les activités des établissements de la MPE.
  - 2017 : Les droits de l'enfant à travers un atelier peinture avec la décoration par les enfants de cabanes en carton, la visite à la CF d'un espace Snoezelen (relaxation, bien être et détente), l'exposition de silhouettes d'enfants accompagnées de bulles d'expression, une fresque accrochée dans le couloir permet de laisser libre cours à l'expression artistique des parents, l'exposition de photos d'enfants mimant des émotions. et un atelier bibliothèque avec histoires sur le thème des émotions.
  - 2018 : L'art dans tous ses états avec la découverte de différentes formes d'art (danse, expression corporelle, peinture avec des balais, cinéma, etc.).

➤ Lors de l'évaluation

Des questionnaires concernant la qualité de l'accueil dans les EAJE, le RAM et le LAEP sont remis chaque année depuis 2009 à chaque famille lors du départ de l'enfant.

Les familles utilisatrices des EAJE de la ville de Bry-sur-Marne sont globalement satisfaites du service rendu, tant en termes d'accueil et pédagogie, que de tarification. Des moments d'échanges informels et personnalisés existent entre la famille et les professionnelles.

Des discussions posées et sereines, avec la directrice lors d'un RDV sont possibles si un problème de quelque nature que ce soit survient. Des transmissions matin et soir s'effectuent entre les parents et les professionnelles quotidiennement car c'est un moyen de faire le lien entre la vie de l'enfant et l'absence des parents dans la journée.

Malheureusement il y a trop de peu de retours des questionnaires de satisfaction des parents des EAJE pour en tirer des conclusions pertinentes.

## 2. Mixité sociale et accessibilité à tous

### ➤ Application des plafonds et planchers

Nb de familles bénéficiaires de l'application du plancher de barème des PF	Nb de familles bénéficiaires de l'application du plafond du barème des PF (fixé par la ville)
20	8

\*Année 2018, tous les EAJE municipaux confondus

### ➤ Politique tarifaire

Elle se caractérise par l'égalité d'accès aux structures d'accueil, également par la prise en compte des attentes particulières des familles en difficulté familiale et/ou sociale.

L'accueil d'enfants porteurs de handicap ou ayant un trouble invalidant est possible en fonction des places disponibles. La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Le barème de participation financière des familles proposé par la Caisse nationale des allocations familiales est appliqué. Les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle forfaitaire établie sur une base horaire, par référence au barème national et aux modalités de calcul élaboré par la CNAF.

Pendant la période d'adaptation, les 5 premiers jours sont facturés en fonction du temps de présence de l'enfant.

La mensualisation est un contrat écrit conclu avec la famille pour la durée de l'inscription selon le nombre d'heures réservées par semaine et le nombre de mois de fréquentation. Elle repose sur le principe de la place réservée et s'applique quel que soit le rythme et la durée de fréquentation de l'enfant. Elle varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants.

### Le plancher :

En cas d'absence de ressources, un montant « plancher » est retenu, celui-ci est publié en début d'année civile par la CNAF. Ce plancher est également retenu pour les personnes ayant des ressources inférieures à ce montant plancher.

Année	Tarif plancher	Nb de familles Envol	Nb de familles Hirondelles	Nb de familles CF	Nb de familles Pépinière	Nb de familles Giroux	Nb de familles Colombier
2015	0,39 €	8	8	NC			11
2016	0,40 €	6	8	7	2	2	9
2017	0,40 €	6	6	9	2	2	5
2018	0,41 €	4	2	5	0	2	7

### Le plafond :

Le barème s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources par mois.

Le gestionnaire décide de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà du « plafond » publié par la CNAF.

Afin de réactualiser le prix plafond, la ville de Bry-sur-Marne n'applique plus les ressources mensuelles « plafonds » fixées par la CNAF, mais a augmenté les ressources mensuelles fixées par le Conseil Municipal depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 6 811,83 €.

Le Conseil Municipal a permis le paiement par :

- espèces auprès de l'accueil de la mairie ;
- chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public (boîte à chèques à disposition à la MPE) ;

- chèque emploi service universel auprès de l'accueil de la mairie ;
- prélèvement automatique, après avoir rempli le bulletin d'autorisation et l'avoir retourné auprès du régisseur municipal ;
- carte bleue auprès de l'accueil en mairie ;
- internet.

Les différents tarifs horaires des familles accueillies :

#### Multi accueil « Les Hirondelles »

Tarifs	2015 Nombre de familles	2016 Nombre de familles	2017 Nombre de familles	2018 Nombre de familles
≤ 1 €	12	12	14	5
≤ 2 €	8	14	9	16
≤ 3 €	19	9	14	14
≤ 4 €	11	13	1	9

#### Multi accueil « L'Envol »

Tarifs	2015 Nombre de familles	2016 Nombre de familles	2017 Nombre de familles	2018 Nombre de familles
≤ 1 €	18	14	13	9
≤ 2 €	19	12	12	15
≤ 3 €	19	20	13	9
≤ 4 €	3	6	4	11

#### Crèche familiale

Tarifs	2015 Nombre de familles	2016 Nombre de familles	2017 Nombre de familles	2018 Nombre de familles
≤ 1 €	10	18	16	12
≤ 2 €	23	25	26	23
≤ 3 €	18	10	12	15
≤ 4 €	1	2	3	3

#### Micro-crèche Fontaines Giroux

Tarifs	2016 Nombre de familles	2017 Nombre de familles	2018 Nombre de familles
≤ 1 €	3	6	5
≤ 2 €	4	6	5
≤ 3 €	2	4	2
≤ 4 €	1	1	1

#### Micro-crèche La Pépinière

Tarifs	2016 Nombre de familles	2017 Nombre de familles	2018 Nombre de familles

≤ 1 €	3	2	1
≤ 2 €	3	11	6
≤ 3 €	4	4	5
≤ 4 €	0	0	0

Nombre de familles monoparentales accueillies dans les EAJE - en pourcentage selon le nombre total de familles accueillies :

Année	Envol	%	Hirondelles	%	CF	%
2015	3	5 %	4	8 %	NC	
2016	5	9,4 %	9	7,4 %	4	18,36 %
2017	6	13,3 %	9	12,28 %	7	18,75 %
2018	3	6,7 %	4	5,77 %	3	9 %

Année	Pépinière	%	Giroux	%	Colombier	%
2015					10	13,88 %
2016	1	10 %	2	20 %	6	8,95 %
2017	1	5,88 %	4	22,22 %	2	3,07 %
2018	0	0	4	22,22 %	3	4,61 %

En 2017, il y a sur la ville de Bry-sur-Marne 393 familles monoparentales (source Caf).

### 3. Mode d'information aux familles

La commune dispose de plusieurs formes de diffusion d'information aux familles : le site internet de la ville, le journal de la ville « La vie à Bry », le guide de l'accueil des 0-3 ans, courriers et courriels aux familles, secrétariat de la Maison de la Petite Enfance et service accueil de la mairie pour les renseignements physique et téléphonique, affiches, tracts, etc.

Jusqu'à fin août 2015, les réunions d'information et d'inscription ont eu lieu au centre de PMI deux fois par mois. Elles sont animées par les directrices municipales et départementales des établissements d'accueil, la directrice du centre de PMI, la responsable du RAM.

En septembre 2015, un seul point information et inscription est mis en place une fois par mois, non plus à la PMI, mais dans une salle municipale à peine à 10 minutes à pied du RER A et de la station des bus, de 9h00 à 11h00.

Les professionnelles accueillent les familles en groupe et les informent sur le service existant. Les modalités de vie en collectivité ou en accueil familial sont exposées au travers d'affiches explicatives du fonctionnement de chaque mode d'accueil et d'un PowerPoint.

Ensuite, les familles sont reçues par les professionnelles : ce premier contact permet un échange sur le type de demande, la date d'accueil souhaitée, le temps d'accueil en jours et en heures, la situation sociale, familiale et professionnelle des parents, les renseignements concernant l'enfant. Toutes ces indications sont notées et permettent d'adapter la réponse à la demande sur des critères définis par la commission d'attribution des places.

En janvier 2016, un outil dématérialisé de procédure d'inscription est mis en place par le Conseil départemental du Val-de-Marne. La ville de Bry-sur-Marne est partenaire de ce projet. Le parcours d'inscription est simplifié, sécurisé, rapide et simple pour les familles et ne les obligent plus à se déplacer aux points information-inscription. Les points informations, sont, depuis, peu fréquentés, les familles ne s'inscrivant plus sur ce lieu.

Le RAM faisant partie intégrante des actions mises en place, la responsable participe activement aux points infos des modes de garde ainsi qu'aux commissions d'attribution des places en crèche. Au quotidien, elle participe à l'accompagnement des familles à la recherche d'un mode de garde et les soutient dans leur fonction de parent employeur. Toujours dans une dynamique de cohésion, elle travaille en lien étroit avec la coordinatrice petite enfance de la ville.

#### 4. Mise en place d'un comité de pilotage du contrat

Au minimum deux fois par an, le comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse se réunit. Y participent, outre la coordinatrice du CEJ, les responsables de structures, les coordinateurs villes petite enfance et enfance-jeunesse, les animateurs jeunesse, la chef de service de ces deux pôles et l'élu de ce secteur. Ce comité de pilotage permet également l'évaluation et les échanges autour du projet éducatif.

Une réunion d'évaluation du CEJ est également organisée, chaque année avec la CAF.

#### 5. Points forts et points faibles (analyse de la potentialité du territoire et besoins)

##### ➤ Points forts :

- ✓ L'offre de services est diversifiée et importante : crèche familiale, présence d'un RAM, d'un LAEP, 3 multi-accueils, 2 micro-crèches, une crèche interentreprises, une crèche parentale, une crèche départementale, 70 assistantes maternelles en activité (en 2018), 8 gardes à domicile (en 2018), même si elle ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins. L'offre de services est concentrée sur l'axe RER-Centre-Ville. Il s'agit d'un axe majeur en termes de mobilité pour les parents (d'où l'installation de la Maison de la Petite Enfance à proximité du RER).
- ✓ Les deux micro-crèches répondent bien à une demande des familles du quartier d'implantation et sont très appréciées.
- ✓ Les EAJE se sont adaptés à la demande des familles en proposant des accueils de 1 à 5 jours, répondant au mieux à leur besoin. Deux multi-accueils sont ouverts toute l'année, ce qui permet aux parents un accueil des enfants en fonction de leurs besoins.
- ✓ La conciliation entre accueil occasionnel et accueil régulier est favorisée. En effet, selon la situation et les besoins de ces familles, l'enfant peut être accueilli dans un premier temps occasionnellement puis un accueil à temps complet peut être proposé en fonction des places disponibles, l'objectif étant d'accompagner les familles dans leurs projets, en prenant compte le bien-être de l'enfant et assurer la continuité de l'accueil.
- ✓ Depuis mars 2017, une salle est dédiée aux accueils jeux du RAM. Un concours de circonstance fait que cette salle est idéalement située puisqu'en plein centre-ville, permettant un accès central pour toutes les assistantes maternelles de la ville. L'adresse du RAM reste inchangée sur le plan administratif et la responsable continue de recevoir les familles à cette adresse. Les locaux de la médiathèque sont également investis par la responsable du Ram pour y organiser des temps de rencontres. Les enfants et les professionnelles peuvent ainsi profiter d'un lieu aménagé et réservé pour eux. En été, les accueils jeux ont lieu dans les différents parcs de la ville.
- ✓ Au quotidien, le RAM accompagne les familles à la recherche d'un mode de garde et les soutient dans leur fonction de parent employeur.
- ✓ Le LAEP est très apprécié des familles et remplit sa fonction d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

##### ➤ Points faibles :

- ✓ On constate que l'offre d'accueil est toujours insuffisante. L'unique rentrée scolaire en septembre ne permet pas d'accueillir de nouveaux enfants en cours d'année.
- ✓ Quelques places, 1 à 2 jours d'accueil par semaine, peuvent rester disponibles dans les EAJE, car elles ne correspondent pas aux besoins des familles.

- ✓ La ville rencontre toujours des difficultés dans le recrutement de personnel diplômé (auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice).
- ✓ Difficultés de recruter des assistantes maternelles à la crèche familiale. Elles ne bénéficient pas toutes d'un 3<sup>ème</sup> agrément dû à l'organisation de la crèche qui propose un remplacement des enfants lors des absences de l'assistante maternelle. Mais, c'est aussi lié à des logements trop petits et aux capacités éducatives de l'assistante maternelle. Certaines ont aussi un agrément restrictif en fonction de l'âge de l'enfant à cause de leur logement (escaliers, pas d'ascenseur) ou de l'âge de leur propre enfant.
- ✓ Le LAEP fonctionne avec trois accueillantes présentes les lundis et deux accueillantes les mercredis. Dès que l'une est absente le mercredi, le lieu est maintenu ouvert, mais avec une seule accueillante. De plus, difficulté à maintenir l'anonymat des accueillantes (la psychologue intervient dans trois multi-accueils et l'auxiliaire de puériculture travaille à la crèche familiale).
- ✓ Il n'y a plus d'instance s'occupant de l'information garde d'enfants à domicile puisque l'association « Allo Service Famille » a fermé.

➤ Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins (notamment à confronter aux potentialités du territoire) :

Les familles demandent un accueil de l'enfant de 1 à 5 jours. La mise en place de la Psu dans les multi-accueils et la crèche familiale permet ces accueils.

Mais quelques places 1 à 2 jours sont difficilement occupées car ils ne correspondent pas toujours aux besoins des familles.

L'amplitude horaire 7h30-19h00 semble répondre aux besoins des familles.

Une petite demande concerne des horaires atypiques, 15 en 2018, qui peut s'expliquer notamment par certains horaires de travail (personnel de ménage, personnel navigant, personnel hospitalier car présence de l'Hôpital Saint-Camille et de l'Hôpital de Marne-la-Vallée sur le territoire). 4 assistantes maternelles du particulier employeur acceptent de travailler en horaires atypiques.

Nombre de naissances d'enfants bryards par année (source : service état civil de la mairie) :

2015	2016	2017	2018
186	174	182	160

Nombre d'inscriptions par année concernant les structures d'accueil de la ville (municipales et départementale) avec un accueil de 1 à 5 jours par semaine :

2015	2016	2017	2018
186	263	292	340

➤ Actions mises en place pour le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles :

Chaque demande fera l'objet d'un examen médical particulier. Lors de la visite médicale d'admission, par le médecin de la crèche, un protocole d'accueil individualisé (PAI) est proposé et mis en place :

- ✓ en accord avec la famille, le médecin traitant, le médecin de l'établissement et la directrice lors de situations nécessitant une attention particulière (handicap, maladie chronique, allergie alimentaire ou non, troubles psychomoteurs, etc.) ;
- ✓ en concertation avec différents partenaires : médecin de PMI, hôpital, CAMPS, orthophoniste, psychomotricien, CMP, équipe de la crèche, éducation nationale.

Le PAI prend en compte l'histoire de l'enfant et observe chacun de manière à varier les propositions qui sont faites.

Les équipes ne remettent pas en cause l'accueil d'un enfant en situation de handicap, car c'est le projet des crèches. Les directrices des établissements sont sensibilisées à un accueil possible ainsi que les professionnels du terrain. Des professionnelles (coordinatrice, auxiliaire de puériculture,

directrice de crèche) ont participé à une formation au CNFPT sur le thème « *L'accueil en collectivité d'un jeune enfant en situation de handicap et de sa famille* », ce qui permet d'enrichir la réflexion des directrices et des équipes de la petite enfance, mais elle apporte aussi un accompagnement et un soutien des professionnels.

Des réunions en équipe pluridisciplinaire sont mises en place afin d'exprimer ce que l'on sait de l'enfant et de sa famille, la demande de la famille, les possibilités de la crèche, les craintes, les difficultés. Un adulte de référence est choisi pour chaque enfant.

L'intégration en crèche aide à rompre l'isolement de l'enfant et de sa famille en leur proposant un projet d'accueil adapté et personnalisé.

Cette période en crèche peut permettre aux parents de découvrir un autre regard porté sur l'enfant, de nouer des relations avec l'équipe, les autres parents.

Quant à l'enfant en situation de handicap, un des objectifs est de lui permettre de trouver sa place dans un groupe.

Pour les enfants sans problème particulier et pour leur parents, cela peut leur permettre de vaincre leur peur liée au handicap (due souvent à la méconnaissance) et de s'apercevoir qu'au-delà du handicap, il y a un enfant avec ses capacités, son potentiel, ses sentiments, ses différences.

La ligne directrice du projet est de permettre à chaque enfant, quelles que soient ses compétences et ses difficultés, d'explorer l'espace, de faire des expériences adaptées à ses capacités, de répéter dans le temps ses expériences pour les intégrer, sous le regard d'adultes « observateurs » et bienveillants.

L'engagement des équipes est indispensable dans la continuité de l'accueil.

L'accord de l'assistante maternelle de la crèche familiale est indispensable.

Dans les MA « L'Envol » et « Les Hirondelles », un travail en partenariat a été développé avec les différents acteurs professionnels de la santé autour de ces enfants : kinésithérapeute, psychomotricienne et orthophoniste, en lien avec la famille. Mais aussi avec l'Education Nationale (directrice école maternelle, médecin et psychologue scolaire) pour une éventuelle scolarité et le CMPP de Nogent-sur-Marne. Pour cela, plusieurs réunions ont été organisées avec ces partenaires et les parents concernés.

Le soutien et l'accompagnement de la famille et de l'équipe de crèche par la directrice, son adjointe, la psychologue et la pédiatre de la crèche a été un travail tout au long de l'accueil de ces enfants.

Deux enfants ont été accueillis au-delà de leurs 4 ans, avec dérogation de la PMI. Du matériel adapté a été acheté pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant : table adaptable en hauteur et chaise adaptée.

Les professionnelles s'adaptent à la pathologie des enfants accueillis.

Ces accueils particuliers font partis du projet d'établissement.

De plus, 5 assistantes maternelles du particulier employeur domiciliant à Bry-sur-Marne acceptent d'accueillir des enfants porteurs de handicap.

Nombre d'enfants porteur de handicap accueillis dans les structures (bénéficiaires de L'AAEH) :

Année	Crèche familiale	MA Les Hirondelles	MA L'Envol	MA Colombier	MC La Pépinière	MC Giroux
2015	0	0	1	0	-	-
2016	0	1	1	0	0	0
2017	0	1	0	0	0	0
2018	0	0	0	0	0	0

## Annexe 5 : Les prix plafonds

<b>ACCUEIL ENFANCE</b>	<b>PRIX PLAFONDS (en €)</b>
Accueil collectif <sup>1</sup> 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Accueil familial <sup>2</sup> et parental* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 €/ an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €/heure d'ouverture
Ludothèques	20€/ heure d'ouverture
<b>PILOTAGE ENFANCE</b>	
Poste de coordination	48 000€/ETP
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15
<b>ACCUEIL JEUNESSE</b>	
Accueil de loisirs vacances été	4€/ heure enfant
Accueil périscolaire	3€/ heure enfant
Séjour vacances été	40€/ journée enfant
Séjour petites vacances	40€/ journée enfant
Camp adolescents	40€/ journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddcs	4€/ heure jeune
<b>PILOTAGE JEUNESSE</b>	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1 600 € : Stagiaire
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15

<sup>1</sup> Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

<sup>2</sup> Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

## Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

### I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence Numéro SIREN / SIRET	Attestation de non changement de situation
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN	

### I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts datés et signés	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN, ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly) Numéro SIREN / SIRET	
Existence légale	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

### I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention

Existence légale	<p>Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture                  Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.                  Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives</p>	Attestation de non changement de situation
Vocation	<p>Numéro SIREN / SIRET                  Statuts datés et signés</p>	
Destinataire du paiement	<p>Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)</p>	
Capacité du contractant	<p>Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.</p>	<p>Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.</p>
Pérennité (opportunité de signer)	<p>Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)</p>	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Engagement à réaliser l'opération	<p><b>Pour les CEJ signé avec un employeur :</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p>	<p><b>Pour les CEJ signé avec un employeur :</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p>
Diagnostic territorial	<p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>	<p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>
Eléments financiers	<p><b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</b></p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</p> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</p>	<p><b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</b></p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</p> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</p>
Activité	<p><b>Données relatives aux nouvelles actions</b></p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p> <p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p><b>Données relatives aux nouvelles actions</b></p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p> <p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>

			développement)
--	--	--	----------------

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p> <p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>